

CAES - TOMA INTERIM
59 Avenue Nationale
40230 ST VINCENT DE TYROSSE
Tel : 05.58.35.01.00
Fax : 05.58.35.01.01

SARL au capital de 100 000 €
GARANTIE FINANCIERE : SOCAMETT
TVA Intracommunautaire : FR55839269396
Siret : 83926939600017
APE : 7820Z

Adresse de règlement:

CAES - TOMA INTERIM
59 Avenue Nationale
40230 ST VINCENT DE TYROSSE

ETABLISSEMENTS HARISTOY

MR HARISTOY GUILLAUME
ZONE INDUSTRIELLE
RN 10
40230 BENESSE MAREMNE

ETABLISSEMENTS HARISTOY

ZONE INDUSTRIELLE
RN 10
40230 BENESSE MAREMNE

FACTURE

DUPLICATA

Client : F15 500118 /

AFF M S CTR

Chantier : 500119

FACTURE F15/1002506

Date : 30/06/2023

Page 1

DETAIL DES PRESTATIONS (les minutes sont exprimées en centièmes d'heures)

Quantité

Taux

Montant

DURRITCAGUE CHRISTOPHE
MECANICIEN PL

Semaine 22 du 01/06/2023 au 04/06/2023
Contrat F15/505834 Matr F15/F15501552
001 HEURES NORMALES

17,00

25,05

425,85

S/Total

17,00

425,85

DURRITCAGUE CHRISTOPHE
MECANICIEN PL

Semaine 23 du 05/06/2023 au 09/06/2023
Contrat F15/505834 Matr F15/F15501552
001 HEURES NORMALES

35,00

25,05

876,75

S/Total

35,00

876,75

DURRITCAGUE CHRISTOPHE
MECANICIEN PL

Semaine 25 du 19/06/2023 au 25/06/2023
Contrat F15/505900 Matr F15/F15501552
001 HEURES NORMALES
002 HEURES SUP TAUX 1
003 HEURES SUP TAUX 2

35,00

25,05

876,75

8,00

31,31

250,48

1,00

37,58

37,58

S/Total

44,00

1164,81

DURRITCAGUE CHRISTOPHE
MECANICIEN PL

Semaine 26 du 26/06/2023 au 30/06/2023
Contrat F15/505900 Matr F15/F15501552
001 HEURES NORMALES

35,00

25,05

876,75

S/Total

35,00

876,75

Valeur en votre aimable règlement
par Chèque
au 30/07/2023

HEURES

TOTAL H.T

TAUX T.V.A

T.V.A

TOTAL T.T.C

131,00

3344,16

20,00

668,83

EUR

4012,99

*T.V.A Payée sur les encaissements

S'agissant de prestations de services, le règlement s'effectue comptant, sans escompte, à réception de facture. Nos tarifs sont établis sur cette base. Tout défaut de paiement à l'échéance entraîne à la facturation d'agios, au taux de refinancement de la banque centrale européenne, majoré de 10 points conformément à l'article L441-6 du code du commerce, prenant effet au lendemain de la date de paiement figurant sur la facture et éventuellement des frais de recouvrement. Tous les autres modes de règlement font objet d'un accord particulier et préalable. Nous nous réservons le droit de modifier nos conditions de règlement sans préavis ni justification. Pour toutes contestations, les tribunaux de notre siège social sont seuls compétents. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ en cas de retard de paiement d'une créance sera appliquée en plus des pénalités de retard (décret n°=2012-1115 du 02/10/12).
Règlement à : CIC SAINT-ETIENNE ENTREPRISES, BIC : CMCIFRPP, IBAN : FR76 1009 6185 1600 0831 5910 139